

Bulletin d'adhésion et/ou de soutien

À compléter et à retourner avec votre cotisation
à l'adresse suivante :
Association Musique aux Mirabelles / Adhésion
12 chemin de Chaillon
55210 Hattonchâtel

Le simple geste d'adhérer, c'est concourir à l'avenir de l'association Musique aux Mirabelles.

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Rue :

Code postal : Ville :

Pays :

Courriel :@

Adhère à l'association Musique aux Mirabelles pour l'année 2022 pour un montant de :

20 euros Membre actif

Membre bienfaiteur (*)

30 euros 50 euros

Autre montant

Pour adhérer ou soutenir l'association, merci de nous adresser un chèque libellé à l'ordre de **Musique aux Mirabelles**.

Date et signature :

(*) Reconnue d'intérêt général depuis le 3 Novembre 2016, l'association entre dans le champ des dispositions des articles 200 et 238bis du code général des impôts.
A ce titre, les contribuables ont droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant (dans la limite de 20% du revenu imposable) et les entreprises à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés égale à 60% de leur montant (dans la limite de 5/1000 du C.A.)

MUSIQUE AUX MIRABELLES.

Promouvoir la musique classique à Hattonchâtel et dans les lieux à proximité (organisation de festivals).

Siège social : 12, chemin de Chaillon, 55210 Hattonchâtel / Mail : musiqueauxmirabelles@gmail.com

Site Internet : <https://www.musiqueauxmirabelles.fr/> / <https://www.facebook.com/musiqueauxmirabelles54>

Date de la déclaration : 6 août 2015/Identification R.N.A. : W552001643

Reconnue d'intérêt général depuis le 3 Novembre 2016, articles 200 et 238bis du code général des impôts